SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
INDRE-ET-LOIRE

Numéro de l'assuré : 1 75 06 03 456 234 12
Nom de l'assuré : Alain BLIN

Pour tout contact : ☎3646
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

ATTESTATION DE TIERS PAYANT INTÉGRAL

VOUS AVEZ SOUSCRIT UN CONTRAT AVEC L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

Vous bénéficiez du tiers payant intégral sur présentation de votre carte Vitale. Veillez à la mettre à jour dès réception du présent document*.

La(les) personne(s) mentionnée(s) ci-dessous bénéficie(nt) du tiers payant sur la part assurance maladie obligatoire et la part complémentaire.

Bénéficiaire Prénom Nom	Né(e) le	N° contrat ACS Libellé contrat	Date début du tiers payant intégral	Date fin du tiers payant intégral
ALAIN BLIN A déclaré un médecin traitant	01/04/1982	92 contrat B 93 contrat B	12/09/2014 01/10/2014	30/09/2014 30/10/2014
PAUL BLIN	01/05/1981	92 contrat B	12/09/2014	30/09/2014
JEAN BLIN	15/01/2005	93 contrat C	12/09/2014	30/09/2014
ALINE BLIN A déclaré un médecin traitant	01/03/2010	91 contrat A 92 contrat B	12/09/2014 01/10/2014	30/09/2014 30/10/2014
DIDIER BLIN A déclaré un médecin traitant	01/04/1982	92 contrat B 93 contrat B	12/09/2014 01/10/2014	30/09/2014 30/10/2014
JULE BELLE	01/05/1981	92 contrat B	12/09/2014	30/09/2014
JULIE BELLE	15/01/2005	93 contrat C	12/09/2014	30/09/2014
PIERRE BELLE N'a pas déclaré un médecin traitant	01/03/2010	91 contrat A 92 contrat B	12/09/2014 01/10/2014	30/09/2014 30/10/2014
CORINNE BLIN	01/04/1982	92 contrat B 93 contrat B	12/09/2014 01/10/2014	30/09/2014 30/10/2014
MARCEL BLIN	01/05/1981	92 contrat B	12/09/2014	30/09/2014
ROGER BLIN	15/01/2005	93 contrat C	12/09/2014	30/09/2014
HUGUES BLIN	01/05/1981	92 contrat B	12/09/2014	30/09/2014

2

J'Y PENSE !

Mettre à jour votre carte Vitale lors de chaque changement de situation (naissance, changement d'adresse, changement de contrat de complémentaire santé, etc.) et l'avoir toujours sur vous. La mise à jour peut être réalisée dans votre pharmacie ou aux bornes présentes dans votre organisme d'assurance maladie ou dans les établissements de santé.

* Si vous n'avez pas encore pu mettre à jour votre carte ou si le professionnel de santé n'est pas en mesure de l'utiliser, la présentation au professionnel de santé du présent document lui permettra d'effectuer le tiers payant.

→ Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre organisme.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre de l'article L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

→ Un guide explicatif de vos droits ACS est disponible au verso de l'attestation.

2732040524641010 08